

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 19

Votants : 19

Date de convocation : 13/12/2024

Le **Jeudi 19 Décembre 2024 à 19h30** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des-Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice

BRUT Annie-Pierre

CRETINON Françoise

HERICHER Aude

MEUNIER Alain

PIOLLAT Isabelle

SCIET Sylvie

BERLIOZ Stéphane

COLLION Olivier

DIGAUD Paulette

LE DIVOUZET Magali

OGIER Christian

TOURNIER-FILLON J.Paul

CAREZ Virginie

COUTURIER Sébastien

FANCHON Jean-Louis

MALJOURNAL Vincent

PAROT Aline

PILLOIX Patrick

Excusés :

BOUVIER Régis

PRIMAT Ludovic

Le quorum était atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 40.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne Mme Sylvie SCIET pour remplir cette fonction qui l'accepte.

Ordre du jour

- 1) *Intervention de l'AGEDEN*
- 2) *Approbation des PV de réunion du 26 Novembre 2024 ;*
- 3) *Désignation du secrétaire de séance ;*
- 4) *Point financier ;*
- 5) *Délibérations à prendre :*
 - TE 38 : Maintenance éclairage public 2024.*
 - ADMINISTRATION GENERALE : - Mise à jour du règlement des salles des fêtes ;*
 - Mise à jour des tarifs du centre de loisirs*
 - Location de la salle des fêtes de Commelle à l'association Faradanse.*
- 6) *Décision pour dématérialisation du coffre-fort numérique*
- 7) *Infos BIC*
- 8) *Infos diverses : Calendrier prochains CM*
Vœux Porte-des-Bonnevaux
- 9) *Questions diverses*

AGEDEN

Présentation de Mme BELLANGER de l'AGEDEN sur une analyse d'opportunité de deux projets photovoltaïques sur la commune de Porte-des-Bonnevaux.

Approbation des PV de réunion du 26 Novembre 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Sylvie SCIET est désignée secrétaire de séance.

Point financier

Monsieur Christian OGIER annonce les chiffres des comptes arrêtés à la date du jour :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 314 786.55 €	1 480 110.45 €
Investissement	610 921.09 €	624 250.42 €
Dépenses globales	1 925 707.64 €	
Recettes globales	2 104 360.87 €	

Délibération n° 48 – Administration générale : approbation du règlement intérieur des salles des fêtes de la commune de Porte-des-Bonnevaux

Monsieur OGIER, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal la proposition d'un nouveau règlement intérieur concernant les salles des fêtes de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Ce document a été établi en vue d'harmoniser les différentes pratiques existantes par la commission.

Le conseil municipal est appelé à donner son approbation sur ce document.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le règlement intérieur des salles des fêtes de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, qui sera applicable à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Délibération 49 – Eclairage public – TE 38 : Maintenance éclairage public ; interventions hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie – versement d'un fonds de concours

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5212-16, L.5212-20 et L.5212-26 ;

VU, la délibération communale de transfert de la compétence optionnelle éclairage public au TE38 ;

VU, la délibération communale relative à la participation financière de la commune à la maintenance de l'éclairage public ;

Considérant que lorsque des interventions non comprises dans la maintenance forfaitaire ont lieu sur le territoire communal, une participation communale auxdites dépenses réalisées par TE38 est demandée à la commune en sus de la contribution obligatoire à la maintenance forfaitaire ;

Considérant que cette dernière est fixée à 35% ou 70% du coût HT de l'opération en fonction de la perception par TE38 de la TICFE-C ;

Considérant qu'en principe les participations communales aux dépenses réalisées par TE38 sont des contributions obligatoires appelées en section de fonctionnement de la commune ;

Considérant toutefois que lorsque ces interventions contribuent à la maîtrise de la demande en énergie, la participation communale peut être appelée sous la forme d'un fond de concours inscrit en section d'investissement de la commune, sous réserve que cette dernière prenne une délibération spécifique et concordante à celle de TE38 ;

Considérant que des interventions concourant à la maîtrise de la demande en énergie ont été réalisées et mandatées par TE38 en cours de l'année 2023 sur le territoire de la commune ;

Considérant ainsi le montant de la participation financière de la commune pouvant être inscrit en section d'investissement de la commune et déterminé de la manière suivante :

COMMUNE	Libellé intervention hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie	Montant opération HT	% participation TE38	Montant fonds de concours
Porte des Bonnevaux	DI 38479-2023-16649 - remplacement de l'horloge	518,34 €	70%	155,50 €
Porte des Bonnevaux	DI 38479-2023-14899 - Installation de 12 horloges astronomiques pour programmer l'extinction	5 254,32 €	70%	1 576,30 €
			TOTAL	1 731,80 €

Considérant toutefois que les frais de gestion inhérents auxdites interventions ne peuvent quant à eux faire l'objet d'un fonds de concours, ladite participation du membre (fixée à 4 ou 6% du montant HT de l'opération en fonction de la perception ou non par TE38 de la TICFE-C) sera appelée en section de fonctionnement du budget de la commune en tant que contribution obligatoire ;

➤ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur (Madame) le Maire, le Conseil Municipal :**

DECIDE

- De prendre acte des interventions hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie réalisées et mandatées par TE38 au cours de l'année 2023 ;
- D'attribuer un fonds de concours à TE38 d'un montant de **1 731,80 €** correspondant auxdites interventions ;
- De prendre acte que le montant du fonds de concours n'excède pas les trois quarts du coût hors taxes des opérations concernées ;
- Que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception du titre de recettes ;
- D'imputer les dépenses en section d'investissement au compte :
 2041582
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;

Délibération n° 50 – Tarifs du centre de loisirs « le petit renard »

La commune de PORTE-DES-BONNEVAUX met à disposition des familles un Centre de Loisirs « Le Petit Renard », qui est situé sur la commune déléguée de Commelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs du Centre de Loisirs situé sur la commune déléguée de Commelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** Les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs de la commune déléguée de Commelle, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2025 :

Quotient familial	Journée		Demi-journée		Forfait semaine	
QF 0 à 300	6,00 €	6,90 €	3,30 €	3,80 €	27,00 €	31,05 €
QF 301 à 500	7,00 €	8,05 €	3,85 €	4,43 €	31,50 €	36,23 €
QF 501 à 700	8,00 €	9,20 €	4,40 €	5,06 €	36,00 €	41,40 €

QF 701 à 800	9,00 €	10,35 €	4,95 €	5,69 €	40,50 €	46,58 €
QF 801 à 1000	10,50 €	12,08 €	5,80 €	6,67 €	47,25 €	54,34 €
QF 1001 à 1300	12,00 €	13,80 €	6,60 €	7,59 €	54,00 €	62,10 €
QF 1301 à 1600	13,50 €	15,53 €	7,45 €	8,57 €	60,75 €	69,86 €
QF 1601 à 1900	14,50 €	16,68 €	8,00 €	9,20 €	65,25 €	75,04 €
QF 1901 à 2200	15,50 €	17,83 €	8,55 €	9,83 €	69,75 €	80,21 €
QF 2201 et plus	16,50 €	18,98 €	9,10 €	10,47 €	74,25 €	85,39 €

Une régularisation de 2% en plus par an sera applicable pour les années suivantes.

Délibération n° 51 – Location de la salle des fêtes de Commelle à l'association Faradanse de Faramans

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de définir un tarif de location de la salle des fêtes de Commelle, pour l'association Faradanse. Cette association, extérieure à la commune, a son siège social à Faramans. Elle a loué la salle des fêtes de Commelle du 12 au 15 Juin 2024 pour son spectacle annuel.

Le montant de cette location sera réglé par la commune de Faramans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE à 600 €** le montant de location de la Salle des Fêtes de Commelle dû par l'association Faradanse pour sa location du 12 au 15 Juin 2024.

Délibération n° 52 – Vente d'une parcelle de terrain sur la commune historique de Commelle à THIZY Stéphanie

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de vendre à Mme THIZY Stéphanie, une parcelle de terrain correspondant au lot C du redécoupage cadastral, d'une contenance de 770 m² dont 445 m² constructible, lieudit « Le Village » et appartenant à la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Cette vente s'effectuera au prix de 40 000 €.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** son accord à la vente de la parcelle référencée ci-dessus, au prix de 40 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. Alain MEUNIER, Maire de la Commune, à signer le compromis, et l'acte de vente correspondant.
- La recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Délibération n° 53 - Vente d'une parcelle de terrain sur la commune historique de Commelle à LAUPRETRE Laëtitia

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de vendre à Mme LAUPRETRE Laëtitia, une parcelle de terrain correspondant au lot D du redécoupage cadastral, d'une contenance de 706 m² dont 390 m² constructible, lieudit « Le Village » et appartenant à la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Cette vente s'effectuera au prix de 35 000 €.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** son accord à la vente de la parcelle référencée ci-dessus, au prix de 35 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. Alain MEUNIER, Maire de la Commune, à signer le compromis, et l'acte de vente correspondant.
- La recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Délibération n° 54 - Vente d'une parcelle de terrain sur la commune historique de Commelle à LAUPRETRE Laurie

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de vendre à Mme LAUPRETRE Laurie, une parcelle de terrain correspondant au lot E du redécoupage cadastral, d'une contenance de 695 m² dont 313 m² constructible, lieudit « Le Village » et appartenant à la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Cette vente s'effectuera au prix de 35 000 €.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord à la vente de la parcelle référencée ci-dessus, au prix de 35 000 €.
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE M. Alain MEUNIER, Maire de la Commune, à signer le compromis, et l'acte de vente correspondant.
- La recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Délibération n° 55 : FINANCES – Participation exceptionnelle à l'association Ninon Vallin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Président de l'association Ninon Vallin et concernant une participation exceptionnelle de 500 €.

Afin de participer à la location d'un piano lors de la manifestation qui s'est déroulée le 17 Novembre 2024 à la salle des fêtes de Nantoin à l'occasion d'un concert.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE le versement d'une participation exceptionnelle de 500 € à l'association Ninon Vallin

Décision coffre-fort numérique

Monsieur Alain MEUNIER expose de nouveau au conseil municipal le projet de dématérialisation des bulletins de paie dans le but de limiter le coût des dépenses liées au format papier. Pour cela, il convient d'acquérir un outils informatique appelé coffre-fort numérique accessible à chaque agent et élu.

Un devis est présenté aux élus, il comprend un abonnement annuel, 500 jetons et le paramétrage de l'application ce qui représente la somme de 810 € TTC.

Les résultats de l'audit réalisé auprès des agents et élus indemnisés montre une égalité d'opinion.

Ce projet n'étant pas une obligatoire, il est refusé.

Calendrier 2025 des conseils municipaux

Les conseils auront lieu toutes les 6 semaines avec une réunion maire-adjoints 15 jours avant chaque nouvelle séance :
Le jeudi 6 Février à 19h30, le jeudi 20 Mars à 19h30, le mardi 29 Avril à 19h30, le jeudi 12 Juin à 19h30, le jeudi 24 Juillet à 19h30, le jeudi 4 Septembre à 19h30, le jeudi 16 Octobre à 19h30, le jeudi 27 Novembre à 19h30 et le jeudi 18 Décembre à 19h30.

Questions diverses

- Vœux du Maire

Ils se dérouleront le samedi 11 Janvier 2025 en la salle festive de Commelle.

- Bacs à sel

M. Jean-Louis FANCHON informe de l'appel téléphonique d'un administré de Commelle qui fait part qu'un bac à sel est cassé à la montée de Villarnoud. Il en sera racheté un.

- Dépôt sauvage

Il a été constaté un dépôt de déchets après le chemin des Loges à Commelle.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 6 Février à 19 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

	Signatures
Le Maire Alain MEUNIER	
Le Secrétaire de séance Sylvie SCIET	